

La Gendarmerie royale du Canada

Immortalisés par les productions cinématographiques hollywoodiennes, les gendarmes à la tunique rouge et au chapeau à large bord sont devenus l'un des symboles les plus évocateurs du Canada. Le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un spectacle d'équitation haut en couleur, demeure une attraction fort applaudie tant au Canada qu'à l'étranger.

Toutefois, les activités de la GRC ne se limitent pas aux manifestations équestres : le rôle de la Gendarmerie royale du Canada dépasse le cadre de la «mythologie canadienne». Elle est la force policière nationale du Canada et, sur le plan international, elle s'est acquise la réputation d'être l'une des meilleures qui soit.

Ses origines

La création de la GRC remonte à plus d'un siècle. Destinée à n'être qu'une expérience «temporaire» en milieu rural, elle porte alors le nom de Police montée du Nord-Ouest.

Au début de la colonisation, il n'existe au Canada aucune force de police importante. Lors de la naissance de la Confédération canadienne, en 1867, même les grandes villes de Montréal et Toronto n'ont à leur service que quelques agents de la paix à temps plein; les effectifs restreints de la Dominion Police veillent au respect des lois fédérales. Les petites villes et les régions rurales ne possèdent quant à elles aucune force policière : des soldats ou des officiers de police désignés par les tribunaux sont chargés, durant un certain laps de temps, d'y faire respecter les lois.

Après avoir acquis en 1870 le territoire s'étendant, au nord de la

frontière américaine, des Grands Lacs jusqu'aux montagnes Rocheuses, le gouvernement canadien juge utile de créer un organisme chargé de veiller au respect de la loi. Dans cette vaste région à la population clairsemée, un afflux soudain de colons vers des territoires traditionnellement occupés par les Autochtones risque d'engendrer des conflits violents si l'on n'y prend garde. Il faut donc trouver une façon de faire face aux problèmes soulevés par la colonisation et s'assurer que la population autochtone soit traitée équitablement.

C'est ainsi que le gouvernement a créé, en 1873, la Police montée du Nord-Ouest (PMNO), une force de police paramilitaire ayant pour mission de maintenir l'ordre dans les territoires de l'Ouest jusqu'à l'arrivée de colons respectueux des institutions traditionnelles. Il est prévu que la PMNO sera dissoute une fois la région colonisée pacifiquement.

Constituée de 150 agents au départ, la Police montée en compte bientôt 300. Ils patrouillent leur territoire à cheval, vêtus d'une tunique rouge qui deviendra célèbre.

La période de transition

Au fil des ans, la PMNO forge des liens étroits avec les Autochtones en les préparant aux négociations de traités et en jouant le rôle de médiateur lors des conflits qui les opposent aux colons.

En 1883, ses effectifs atteignent 500 membres. On attribue alors à la PMNO de nouvelles responsabilités, dont celle du maintien de la paix durant la construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Après le soulèvement des Métis dirigé par

Louis Riel, en 1885, la PMNO augmente ses effectifs à 1 000 membres.

Au tournant du siècle, le Yukon connaît une formidable ruée vers l'or qui réunit tous les éléments susceptibles d'engendrer la violence, alors que le territoire attire une foule de prospecteurs venus de partout dans le monde. La présence de la PMNO maintient l'ordre durant cette période.

Par la suite, la PMNO se tourne vers l'Arctique; les détachements qu'elle y assigne ont pour tâche d'enrayer les abus dont, selon certains rapports, les autochtones du Nord canadien seraient victimes. Elle doit également contrer certaines menaces expansionnistes que des nations européennes font planer sur la souveraineté du Canada.

Dès cette époque, la PMNO a tacitement été acceptée comme institution permanente. En 1904, le roi Edouard VII accole l'épithète de «royale» à son nom, soulignant les services rendus par la PMNO à la Couronne. En 1920, devenant la Gendarmerie royale du Canada, elle devient du même coup la force policière nationale. La même année, son quartier général est transféré de Regina (province de Saskatchewan) vers Ottawa, la capitale du Canada.

En 1928, la GRC commence à s'acquitter de tâches policières débordant de la juridiction fédérale, en vertu de contrats passés avec différentes provinces et municipalités. En effet, la Constitution canadienne stipule que l'application des lois est de responsabilité provinciale, mais une majorité de provinces décident qu'elles peuvent mieux assumer cette responsabilité en recourant aux services de la GRC.

VOICI LE  CANADA